



Syndicat du personnel de l'Éducation nationale œuvrant spécifiquement dans l'intérêt des élèves à besoins éducatifs spécifiques

Luxembourg, le 09 février 2021

Objet : Reconnaissance automatique de 16 heures de formation continue supplémentaires à comptabiliser sur la période de référence actuelle

Monsieur le Ministre,

Par la présente, la FÉDUSE/Enseignement-CGFP, le SNE/CGFP, le SPEBS/CGFP, le SLEG/CGFP, l'ALEE/CGFP et l'AMET/CGFP tiennent à vous faire parvenir une revendication commune concernant la prise en compte automatique d'au moins 16 heures de formation continue supplémentaires pour chaque membre du personnel enseignant et du personnel éducatif de l'enseignement secondaire, de l'enseignement fondamental ainsi que des Centres de compétences en raison des efforts fournis par ces derniers pour se familiariser avec les outils informatiques et les méthodes d'enseignement à distance pendant la crise de la Covid-19.

En effet, suite à l'apparition soudaine et inattendue de la pandémie en mars de l'année dernière, les écoles ont dû passer très rapidement de l'enseignement en présentiel en classe à l'enseignement à distance. Cette adaptation de l'enseignement représentait sans aucun doute un énorme défi pour toutes les personnes impliquées. Bien que les membres du personnel enseignant et du personnel éducatif eussent déjà utilisé les outils informatiques avant le confinement, ils ont dû se familiariser encore davantage avec les logiciels et les applications numériques qu'avant la fermeture des écoles. La majorité du savoir-faire dans l'utilisation de ces programmes et applications a été acquise de manière autonome par les membres du personnel enseignant et du personnel éducatif en dehors de leurs heures de travail normales.

Lors d'une récente interview à la radio, vous avez même reconnu cet effort comme une « formidable formation continue » pour les enseignants au cours de l'an dernier.

Afin de prendre en compte cette « auto-formation » chronophage, les soussignés exigent que chaque membre du personnel enseignant et du personnel éducatif soit crédité d'au moins 16 heures de formation continue supplémentaires sur son propre compte de formation.

Dans l'espoir de vous lire à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.



Patrick Remakel
Président du SNE/CGFP



Raoul Scholtes
Président de la FÉDUSE/CGFP



Claudine Scherrer
Présidente du SPEBS/CGFP



Mario Maia
Président du SLEG/CGFP



Mireille Schiltz
Présidente de l'ALEE/CGFP



Gérard Bethke
Président de l'AMET/CGFP



Association Luxembourgeoise des Educateurs et Educatrices



Association des Maîtres d'Enseignement Technique



SYNDICAT LUXEMBOURGEOIS DES EDUCATEURS GRADUES



Syndicat du personnel de l'Éducation nationale œuvrant spécifiquement dans l'intérêt des élèves à besoins éducatifs spécifiques